

Conseil municipal du 19 octobre 2022

Compte-rendu sommaire

Le dix-neuf octobre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, NOUGAYREDE Lina, DRAPIER Valère, WALTER Marc, RAFFATIN Florian, TERRIER Christophe, PANTHOU Bertrand

Représentés : MATHIEU Didier (par LECOURT Guy), ADAM Isabelle (par BAUDESSON Hélène), GARÇON Emilie (par TATIN Nathalie), DA SILVA Anne-Claire (par WALTER Marc)

Excusée : GUILLAUME Agnès

Secrétaire de séance : TATIN Nathalie

Le Conseil municipal a :

1. Approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29/06/2022
2. Approuvé, à l'unanimité, la convention du Centre Intercommunal de Gestion de la Grande Couronne relative à la mise à disposition d'un avocat,

Autorisé le maire ou son représentant à signer la convention
3. A approuvé, à l'unanimité, la convention du Centre Intercommunal de Gestion de la Grande Couronne relative au remboursement des rémunérations des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales,

Autorisé le maire ou son représentant à signer la convention
4. A admis en non-valeur, pour un total de 1,54 € des titres de 2019 à 2021
5. A pris acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis
6. A pris acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis
7. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations et concernant le droit de préemption urbain.
8. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations
 - ✓ Signature d'une mission pour la rédaction d'un permis de construire concernant l'extension de la cantine scolaire avec le Cabinet d'architecture la Villa AIP, et pour un montant TTC de 4 900.00 €
 - ✓ Signature d'une mission pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension de la cantine scolaire avec le Cabinet d'architecture la Villa AIP, et pour un montant TTC de 20 400.00 €
 - ✓ Signature d'un contrat de cession pour le spectacle de Noël des enfants du groupe scolaire de la commune avec la Cave à Danses, pour un montant TTC de 600.00 €

- ✓ Signature d'un contrat de cession de licence informatique avec JVS MAIRISTEM pour un montant annuel HT de 4 589 €

9. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
10. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de séance à 22 h 40